

EXONERATIONS POSSIBLES DES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX

Exonération de droit (justificatifs requis à l'inscription)
➤ Etudiants boursiers
➤ Pupilles de la nation
Exonération soumise à autorisation du président de l'université (dossier de demande requis) *
➤ Réfugiés, travailleurs privés d'emploi, étudiants en situation de handicap, étudiants ayant des difficultés financières
➤ Personnels permanents d'AU et leurs enfants

* Le dossier de demande d'exonération est à retirer auprès de votre gestionnaire de formation. L'avis de l'assistante sociale (du CROUS ou bien des personnels d'AU) sera sollicité.

AVIGNON UNIVERSITE

Nom du Campus

74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00
Fax. +33 (0)4 90 00 00 00
courriel@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr